



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de
la Ville de Montréal-Est du 23 janvier à 17 h 30
tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville
situé au 11370 rue Notre-Dame Est**

Présence (s) :

Madame Anne St-Laurent - mairesse
Monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm - district 1
Monsieur le conseiller Michel Bélisle - district 3
Monsieur le conseiller Mario Bordeleau - district 4
Monsieur le conseiller Denis Marcil - district 5
Monsieur le conseiller Robert Schloesser - district 6

Absence (s) :

Monsieur le conseiller Yan Major - district 2

Sont également présents :

Madame Louise Chartrand, directrice générale
Madame Kaouther Saadi, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE 1.

OUVERTURE DE LA SÉANCE 1.1

Madame Anne St-Laurent, mairesse, ayant constaté le quorum, ouvre la séance à 17 h 30.

À moins d'indication contraire, la mairesse se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

ORDRE DU JOUR 2.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 JANVIER 2023

202301-022 2.1

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Marcil,
Appuyé par Monsieur le conseiller Robert Schloesser

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 23 janvier 2023 tel que ci-après reproduit :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
 - 1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2. ORDRE DU JOUR**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 23 janvier 2023
- 3. PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1 Aucun
- 4. DÉPÔT DE DOCUMENTS**
 - 4.1 Aucun
- 5. RAPPORT DES SERVICES**
 - 5.1 Aucun

6. RÈGLEMENT

6.1 Aucun

7. CONTRAT

7.1 Aucun

8. PERSONNEL

8.1 Congédiement de l'employé 198

8.2 Congédiement de l'employé 245

9. AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

9.1 Aucun

10. DIVERS

10.1 Aucun

11. AFFAIRE NOUVELLE

11.1 Aucun

12 PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVE À L'ORDRE DU JOUR

13 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL

8.

CONGÉDIEMENT DE L'EMPLOYÉ 198

202301-023

8.1

Considérant que l'employé matricule 198 a posé des gestes graves de façon planifiée et préméditée sur les lieux de travail;

Considérant que l'employé matricule 198 a été suspendu avec solde le 18 janvier 2023 pour les fins d'une enquête;

Considérant que ces manquements graves enfreignent les obligations inhérentes à son contrat de travail;

Considérant que les manquements reprochés à l'employé 198 rompent définitivement le lien de confiance nécessaire au maintien du lien d'emploi.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par Monsieur le conseiller Robert Schloesser

Et résolu

Que la Ville de Montréal-Est congédie pour cause l'employé 198, et ce, à compter du 20 janvier 2023.

Qu'il soit décidé que ledit employé, ne puisse, avoir aucun accès à aucun bâtiment, local ou local syndical, site, propriété de la Ville, sauf aux endroits précis où le public est habituellement admis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONGÉDIEMENT DE L'EMPLOYÉ 245

202301-024

8.2

Considérant que l'employé matricule 245 a posé des gestes graves de façon planifiée et préméditée sur les lieux de travail;

Considérant que l'employé matricule 245 a été suspendu avec solde le 18 janvier 2023 pour les fins d'une enquête;

Considérant que ces manquements graves enfreignent les obligations inhérentes à son contrat de travail;

Considérant que les manquements reprochés à l'employé 245 rompent définitivement le lien de confiance nécessaire au maintien du lien d'emploi.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Marcil,
Appuyé par Monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

Que la Ville de Montréal-Est congédie pour cause l'employé 245, et ce, à compter du 20 janvier 2023.

Qu'il soit décidé que ledit employé, ne puisse, avoir aucun accès à aucun bâtiment, local ou local syndical, site, propriété de la Ville, sauf aux endroits précis où le public est habituellement admis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVE À L'ORDRE DU JOUR

12.

Début : 17 h 31 Fin : 17 h 31

Aucune question n'a été posée.

LEVÉE DE LA SÉANCE

202301-025

13.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm,
Appuyé par Monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance à 17 h 32.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ANNE ST-LAURENT
Mairesse

KAOUTHER SAADI
Greffière